

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2015

Date de convocation : 25 Août 2015

La séance est ouverte à 20 h 30.

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mme ALIGANT, M. HANNIER, Mme MONTALESCOT, MM. CANUS, MOINET, Mmes LAFAYE, FOURNALES, Mme DUBOURG, Mmes QUÉRÉ-JELINEAU, NATHIER, M. DUVAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes GRELET, BECK-BOILEAU, M. RICHON, Mme CHAPELLE, MM. WATTEBLED, TARDY, NORMAND.

Secrétaire de séance : M. CANUS

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal, après avoir relevé deux fautes de frappe, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 Juillet 2015.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE M. DUVAL SUITE A LA DEMISSION DE MME BOUCHER

M. PANNAUD rappelle que Mme Karima BOUCHER, conseillère municipale, a présenté, par lettre recommandée datée du 03 Août 2015 et reçue en mairie le 14 Août 2015, sa démission de son poste de conseillère municipale. Ce courrier a été adressé le 17 Août 2015 pour information à Madame la Préfète de Charente-Maritime, Sous Couvert de Madame la Sous-Préfète de Saintes, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Mme Karima BOUCHER a été élue sur la liste « Chaniers, c'est vous », Le suivant de cette liste appelé à remplacer la conseillère démissionnaire est M. Philippe DUVAL.

M. PANNAUD remercie Karima BOUCHER pour le travail réalisé au sein du Conseil Municipal et des commissions auxquelles elle participait.

Il adresse ses vœux de bienvenue à M. Philippe DUVAL et le remercie d'avoir bien voulu accepter ces fonctions.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU tient à souligner que Mme BOUCHER a dû déménager pour des raisons professionnelles et que c'est avec regret qu'elle a donné sa démission.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Philippe DUVAL dans les fonctions de conseiller municipal et précise que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

COMMISSIONS MUNICIPALES (CCAS, ANIMATIONS, EDUCATION-JEUNESSE)

M. PANNAUD rappelle que les commissions ont été mises en place par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014.

Suite à la démission de Mme Karima BOUCHER, élue sur la liste « Chaniers, c'est vous », il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions dont elle était membre : « Animations », « Education-Jeunesse », CCAS.

M. DUVAL a fait part de son souhait de participer à ces mêmes commissions.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal proclame, à l'unanimité, M. Philippe DUVAL, membre des commissions « Animations », « Education – Jeunesse », Centre Communal d'Action Sociale, dont la composition est la suivante :

ANIMATIONS

ALIGANT Sylvie, CANUS Daniel, FALLOURD Anne-Marie, FOURNALES Sandrine, GIRARD Jean-Paul, GRELET Annie, HANNIER Jean-Yves, DUVAL Philippe.

EDUCATION-JEUNESSE

CANUS Daniel, DUBOURG Céline, FALLOURD Anne-Marie, GRELET Annie, MONTALESCOT Eveline, QUÉRÉ-JELINEAU Caroline, DUVAL Philippe.

CCAS

Mme FALLOURD Anne-Marie, M. FOURRÉ Jean-Luc, M. GIRARD Jean-Paul, M. DUVAL Philippe.

M. PANNAUD rappelle que le conseil d'administration du CCAS est composé, outre le Maire, président de droit et des quatre membres élus par et parmi le Conseil Municipal, de quatre membres, extérieurs au Conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Il s'agit de Mme DEJOIE, Mme PISSIER, Mme ROSETTE, Mme TOURNADE.

ACQUISITION DE TERRAIN POUR CREATION FOSSE EAUX PLUVIALES

M. PANNAUD rappelle le projet d'aménagement de la future zone des Croisières dans le prolongement de la Zone Artisanale des Nattiers pour lequel il convient de résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales.

En raison de la décision de Mme PELLETIER, propriétaire de la parcelle BI 625, de clôturer son terrain, il lui a été proposé d'acquérir une portion de son terrain (environ 50 m²) afin de pouvoir créer un fossé servant d'exutoire au bassin d'orage qui doit être réalisé en amont.

Il convient également d'acquérir auprès de M. DUVAL, une partie de la parcelle BI 363 lui appartenant (environ 50 m²).

Le service de France Domaines a estimé à 28 € le prix du m².

La superficie réelle sera fixée lors du bornage.

M. GRAVELLE précise que le fossé à créer correspond au passage d'eau naturel existant sur le terrain des intéressés.

M. PANNAUD indique que la RD 231 doit être réaménagée dans la partie située entre la RN 141 et le carrefour de Plaizac. Le rond-point envisagé sur la RN 141 entre la limite de Saintes et l'embranchement de la RD 231 devrait se réaliser l'an prochain. Ces derniers travaux sont pris en charge par l'Etat et sont conditionnés par l'acquisition de terrains auprès de trois propriétaires dont un n'a toujours pas donné sa réponse.

Le rond-point serait doté d'une 4^{ème} branche accédant au chemin de la Lisière permettant ainsi, par un accès sécurisé, la desserte directe du chemin des Alouettes et du village de Chez Bertaud.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande si la zone des Croisières est située en zone constructible et ce qu'il en est par rapport à la CDA qui détient la compétence « développement économique ».

M. PANNAUD répond qu'elle est située en zone constructible dédiée aux activités artisanales. La CDA, quant à elle, a deux zones d'intérêt communautaire : la zone des Charriers et la zone Atlantique.

Cependant, avec la loi Notre qui modifie la compétence économique des EPCI, toutes les zones du territoire de la CDA deviendraient communautaires.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer que Fontcouverte et Corme Royal ont développé leur zone artisanale via la CDA et il faudrait que la CDA connaisse les zones existant sur Chaniers.

M. PANNAUD indique que les services de la CDA connaissent le capital de Chaniers en matière de zone artisanale.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à l'acquisition d'une partie des parcelles appartenant à Mme PELLETIER (BI 625) et à M. DUVAL (BI 363) au prix de 28 € le m² pour une superficie de 50 m² chacune, confirmée par un bornage ;

- mandate Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires (bornage et achat).

RAPPORTS ANNUELS DE LA SEMIS (PROGRAMMES LOGEMENTS SOCIAUX)

M. PANNAUD rappelle que la Commune a mis à disposition de la SEMIS des terrains par le biais de baux emphytéotiques sur lesquels elle a construit des programmes de logements sociaux dont elle assure la gestion.

Il indique que la SEMIS a fait parvenir les rapports annuels 2014 pour ces programmes de logements sociaux.

Programme N° 009 – 5 logements locatifs sociaux - avenue Charles de Gaulle
Convention du 10/03/1992

Année	Engagement conventionnel au 31.12 N-1	Résultat N	Engagement conventionnel au 31.12. Année N
2010	- 12 621.36 €	4 408.78 €	- 8 212.58 €
2011	- 8 212.58 €	4 444.99 €	- 3 767.59 €
2012	- 3 767.59 €	- 558.36 €	- 4 325.95 €
2013	- 4 325.95 €	435.54 €	- 3 890.41 €
2014	- 3 890.41 €	8 331.73 €	4 441.32 €

Le bilan et le compte de résultat 2014, arrêtés au 31.12.2014 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2014 un excédent cumulé au 31/12/2014 de 4 441.32 € (Pour mémoire, tableau exercices précédents).

Programme N° 0208 – 2 Logements – Rue saint Antoine : convention du 25/06/2001
Programme 0224 – 4 Logements – Rue abbé Vieuille – Convention du 24/10/2002
Programme 0271 – 9 Logements – Rue des Sables – Convention du 11/03/2006

Année	N° programme	adresse	Résultats Année N
2010	0208	Rue St Antoine	2 522.51 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	2 122.79 €
	0271	Rue des Sables	93.42 €
TOTAL RESULTATS 2010			4 738.72 €
2011	0208	Rue St Antoine	- 1 183.94 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	- 1 941.56 €
	0271	Rue des Sables	- 4 992.71 €
TOTAL RESULTATS 2011			- 8 118.21 €
2012	0208	Rue St Antoine	3 535.88 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	2 123.15 €
	0271	Rue des Sables	- 3 784.59 €
TOTAL RESULTATS 2012			1 874.44 €
2013	0208	Rue St Antoine	428.08 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	4 040.86 €
	0271	Rue des Sables	- 1 625.68 €
TOTAL RESULTATS 2013			2 843.26 €
2014	0208	Rue St Antoine	2 810.62 €
	0224	Rue Abbé Vieuille	- 3 696.81 €
	0271	Rue des Sables	2 789.15 €
TOTAL RESULTATS 2014			1 902.96 €

Le bilan et le compte de résultat 2014, arrêtés au 31.12.2014 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes font apparaître que ces opérations dégagent pour l'exercice 2014 un excédent de **1 902.96 €**. (Pour mémoire, tableau exercices précédents).

M. MOINET constate des écarts importants d'une année à l'autre.

M. PANNAUD indique que les règles d'amortissement ont été modifiées et qu'un programme peut être déficitaire en raison de loyers impayés.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, prend acte des comptes 2014 des divers programmes qui lui ont été présentés.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

M. GIRARD informe le Conseil Municipal que le Trésorier a fait savoir qu'il n'a pu recouvrer certains produits au titre des exercices 2010, 2011, 2013, non recouvrement de produits de cantine auprès de plusieurs administrés, représentant une somme globale de 510.77 €. Il demande en conséquence l'admission en non valeur de ces produits.

M. PANNAUD précise que ces produits n'ont pu être recouverts en raison soit du montant inférieur au seuil de poursuite, soit de la non solvabilité ou de la disparition des personnes.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur des produits précités pour une somme globale de 510.77 €.

Mme FALLOURD rappelle que le CCAS peut venir en aide aux personnes en difficulté.
Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande comment le CCAS communique cette information.
Mme FALLOURD indique que pour le règlement des cantines, la communication a été faite par Mme GRELET auprès des écoles.
M. PANNAUD précise que c'est le trésorier qui gère les impayés et que la CDA devrait lui en demander la liste.

VERSEMENT PRIME PASS FONCIER

M. PANNAUD rappelle que par délibération en date du 12 Octobre 2009 le Conseil Municipal a adopté le principe de versement de subventions d'un montant de 3000 € (foyer ≤ 3 personnes) ou 4000 € (foyer ≥ 4 personnes) pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du prêt à taux zéro et du Pass Foncier. Il avait été décidé de limiter ces subventions au nombre de 25 et au lotissement les Tournesols et de les verser, pour le compte du ménage, au constructeur en déduction du prix.
Or, le constructeur ELYSEES OCEAN a omis de déduire, du prix de la construction, cette subvention de 4 000 € pour un ménage qui pouvait bénéficier de cette aide.
Par conséquent, il est demandé au Conseil d'autoriser le versement de cette subvention directement à l'intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES

M. PANNAUD fait part au Conseil Municipal des remboursements proposés par les assurances.

- Les assurances GROUPAMA, par lettre-chèque en date du 20 Mars 2015, ont procédé au remboursement du bris de glace intervenu sur le véhicule Peugeot, d'un montant de 118.72 €, conforme au devis.
- Les assurances SWISSLIFE ont fait parvenir un chèque de 1313.58 € correspondant au remboursement des réparations intervenues à la suite des dégâts occasionnés par leur assuré lors de la location de la Salle des Prises.

M. PANNAUD précise que la caution versée lors de la location a aussi été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les remboursements proposés.

ESPACE INTERGENERATIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. PANNAUD rappelle au Conseil le projet d'aménagement d'un espace intergénérationnel sur le communal de Chaniers visant à créer plusieurs zones destinées à favoriser le vivre ensemble.
En vue de financer ce projet estimé à 100 080 € HT, il convient de solliciter les subventions auprès :

REGION

- Demande au titre du FRIL (Fonds Régional d'intervention Locale) : Montant de la subvention HT sollicitée : 13,22% sur un montant subventionnable de 100 080 € HT.
- Demande au titre du Soutien pour les équipements sportifs de proximité : Montant de la subvention sollicitée : 80 % sur montant subventionnable de 18 900 € HT.

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- Demande au titre du fonds de Revitalisation des Petites communes portant sur les aménagements tels aires de jeux pour jeunes enfants, espaces ouverts au publics avec

équipements de bancs, tables, poubelles,: Montant de la subvention 25% d'un montant subventionnable de 51 180 € HT.

- Demande au titre de « CITY STADE »: Montant de la subvention 10% d'un montant subventionnable de 48 900 € HT.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU indique que ce projet a été présenté en commission mais non en séance du conseil.

M. PANNAUD indique que la présentation de ce projet sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. PANNAUD souhaite qu'il y ait une réflexion sur les zones interdites aux chiens en raison des nuisances dues à leurs déjections.

Dans un premier temps, la Commune va s'équiper de distributeurs de poches à installer devant les jeux pour enfants.

Le problème se présente aussi dans le bourg avec les propriétaires qui laissent divaguer leurs chiens dans les rues.

Mme ALIGANT indique qu'elle rencontre aussi ce problème à la Baine mais avec les êtres humains.

Le Conseil invité à se prononcer, donne un avis favorable aux demandes de subventions proposées en vue de financer le projet d'espace intergénérationnel.

AUDIT ENERGETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POITOU-CHARENTES (FREE)

Dans le cadre du programme européen du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014-2020 Poitou-Charentes, la Région propose un dispositif à destination des bâtiments publics visant à atteindre un objectif élevé de réduction de leur consommation d'énergie.

Les opérations concernées sont celles qui visent à soutenir la rénovation thermique des bâtiments existants à l'exclusion des logements sociaux.

Travaux éligibles : isolation, systèmes de renouvellement d'air, équipement de gestion ou de régulation, amélioration des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire existants, éclairage économe.

La conduite d'une réflexion sur la réduction de la consommation énergétique de l'ensemble du patrimoine est l'occasion d'examiner la faisabilité du recours aux énergies renouvelables, éligibles par ailleurs aux dispositifs d'aide du FREE.

Pour ce faire un audit énergétique doit être réalisé.

Les sites sur lesquels sera réalisée l'étude sont : Le Groupe Scolaire Pasteur, le Groupe Scolaire Ronsard, La salle omnisports et les salles des fêtes.

Le Cabinet d'études EFFILIOS a présenté un devis de 10 905 € HT (13 086 € TTC). Cette étude est éligible à une aide au titre du Fonds Régional d'Excellence du Poitou-Charentes (FREE) de 70%.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande pourquoi la totalité des bâtiments communaux n'a pas été inscrite.

M. PANNAUD indique que compte tenu du coût de l'audit, il n'a été retenu que les bâtiments les plus énergivores.

M. MOINET fait remarquer que l'objectif visé par l'audit est d'obtenir 400 € pour un bâtiment de 100 m². Or les travaux représentent un investissement important si en plus on compte un surcoût de 20% en raison des organismes agréés. Si on prend en compte le montant TTC de l'audit, déduction faite de la subvention de 70%, il reste la somme de 5453 € restant à la charge de la commune. Il propose d'investir cette somme dans une gestion programmée sur la mairie, la salle des fêtes, la médiathèque et la salle de l'Atelier 10.

M. PANNAUD souligne que le système de chauffage des salles des fêtes est obsolète.

M. GRAVELLE indique qu'il faut envisager, pour l'école Pasteur, une isolation par l'extérieur.

M. MOINET demande comment isoler l'École Ronsard au niveau de la toiture et de la façade arrière.

M. DUVAL indique qu'il faut tenir compte de l'utilisation des locaux : les écoles 140 jours par an, les salles des fêtes sont très peu utilisées.

Mme FALLOURD souligne que les salles des fêtes sont non seulement occupées les weekends mais aussi en semaine par les associations.

M. PANNAUD rappelle que l'audit va préconiser les travaux qui devront être réalisés.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU et M. GIRARD estiment qu'il n'y a pas de risque à réaliser cet audit.

M. PANNAUD précise que ce dossier doit être déposé avant la fin décembre. Il propose par conséquent que le conseil en vote le principe ce soir. La Commission Bâtiments devra réexaminer

ce dossier et se prononcer sur le périmètre de l'étude. Si elle n'est pas d'accord sur les bâtiments retenus, ce dossier sera représenté à la séance d'Octobre.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer donne un avis favorable à cette proposition.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE FINISTERE ASSURANCE C/ CNE DE CHANIERES

M. PANNAUD informe le Conseil Municipal que Le FINISTERE ASSURANCE, a déposé une requête devant le tribunal administratif de Poitiers afin de demander réparation des dégâts occasionnés par les eaux de ruissellement à la propriété de Mme CAILLÉ, dont il est l'assureur.

Par conséquent, il demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice et de confier ce dossier à Maître SAINTE MARIE PRICOT, Avocat à Saintes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire opposant la Commune au FINISTERE ASSURANCE et à Mme CAILLÉ et décide de confier ce dossier à Maître SAINTE MARIE PRICOT, Avocat à Saintes, en vue de défendre les intérêts de la Commune.

CREATION D'UNE COMMISSION « GESTION DU CIMETIERE »

M. PANNAUD rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent mandat, le règlement intérieur du cimetière a été adopté et que la procédure de reprise des concessions abandonnées a été lancée.

Une entreprise devra être mandatée en vue de réaliser les travaux de réhabilitation des terrains une fois la reprise des concessions effectuée.

Se pose aussi la problématique des concessions historiques à conserver et donc à entretenir ainsi que la propreté du cimetière.

M. GRAVELLE indique qu'il faudra commencer par les concessions les plus proches de l'église.

Il propose au Conseil Municipal de créer une commission « Gestion du cimetière » afin d'assurer le suivi de la procédure de reprise de concessions, de procéder éventuellement à la révision du règlement intérieur et de traiter les problèmes liés à la gestion du cimetière.

M. GRAVELLE propose que M. GATINEAU, en tant qu'ancien professionnel, soit invité aux deux premières réunions de la commission.

Souhaitent participer à cette commission : M. Jean-Luc FOURRÉ, M. Jean-Paul GIRARD, M. Jean-Luc GRAVELLE, M. Daniel CANUS, M. Jean-François MOINET, Mme Jacqueline LAFAYE.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU, par rapport à l'intervention de M. GATINEAU, trouve intéressant de créer des commissions extramunicipales.

M. PANNAUD rappelle que M. LOUMEAUD a fortement participé à l'élaboration du règlement du cimetière sans jamais figurer au sein de la commission.

M. PANNAUD souhaite signaler les nombreuses remarques qu'il a reçues par rapport à l'entretien du cimetière.

Il souligne que le personnel au cours de cet été devait en priorité réaliser les travaux aux écoles. A présent, il va pouvoir intervenir au cimetière.

Il soulève cependant le problème généré par les propriétaires n'entretenant pas leurs concessions et leurs parties privées.

QUESTIONS DIVERSES

M. PANNAUD souhaite faire le point sur les manifestations qui se sont déroulées cet été :

- 14 Juillet : le feu d'artifice a remporté un franc succès. On ne peut que déplorer le manque de fanfare.

Mme ALIGANT demande si l'on ne pourrait pas décaler le feu d'artifice au 13 juillet car celui de Saintes est tiré en même temps.

M. PANNAUD indique que cette question s'était déjà posée mais on rencontre un problème au niveau des artificiers qui ont un planning très chargé. Il faudrait travailler le calendrier des manifestations en commun avec les communes environnantes. Il aimerait que soit défini un programme commun de manifestations avec Dompierre et Saint Sauvant.

- Marché fermier : on a constaté une fréquentation plus importante que les autres années.

M. GRAVELLE aborde le problème des personnes avec leur pique-nique qui prennent les places assises au détriment de celles qui achètent leur repas sur place.

M. PANNAUD indique qu'il serait préférable d'augmenter le nombre de places.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU propose que cela soit mentionné sur les flyers édités par la Chambre d'Agriculture.

- Marche semi-nocturne : M. PANNAUD remercie le Comité d'Animation et les bénévoles qui ont organisé cette manifestation regroupant plus de 600 marcheurs.

Mme ALIGANT indique qu'il lui a été proposé un festival franco-britannique. La Commission Animations doit travailler rapidement sur ce sujet.

Il faudra se positionner en octobre en vue de la participation de Chaniers aux « Nuits Romanes » 2016.

M. MOINET signale le succès que remporte la baignade de Chaniers puisque 1500 entrées ont été recensées. Il rappelle que M. de ROUX avait lancé cette idée originale.

Mme FALLOURD rappelle que le Salon des Associations aura lieu Samedi 5 septembre à la salle des fêtes. Initialement il avait été proposé de l'organiser sous les peupliers mais la majorité des associations a souhaité qu'il se déroule dans la salle des fêtes.

Tous les conseillers sont invités à rencontrer les associations à 18h.

Ecoles :

Mme DUBOURG indique que Mme GRELET lui a demandé de présenter le compte-rendu sur les travaux réalisés aux écoles.

Travaux

1- Ecoles maternelle et élémentaire Ronsard

-Travaux dans la cour de récréation côté plateau de sport : mise en place d'une descente en terre, qui sera engazonnée, pour que les petits de maternelle puissent éventuellement accéder au plateau de jeu.

-Mise en place de jardinières fixes peintes en blanc (que les enfants pourront décorer) et de bancs amovibles. Les bancs côté maternelle devront sans doute voir leurs pieds raccourcis.

A la cantine maternelle une vitre a été cassée mais remplacée. Les finitions autour du point d'eau (faïence) et de la porte sont à faire ou à compléter.

Les finitions dans les toilettes des enfants et des maîtres sont achevées.(maternelle)

Mauvaise surprise à l'école maternelle : problèmes sur le réseau de chauffage mis en évidence après le 15 août. Une entreprise de plomberie a pu intervenir dès le 18 août après préparation du chantier par les services techniques.

Le béton côté entrée de l'école maternelle a été remplacé par un enrobé à froid.

2- Ecole Pasteur

La nouvelle classe est quasiment terminée et est très jolie. Seule ombre au tableau : le ragréage du sol n'a pas été correctement effectué. L'entreprise responsable en a été informée et doit intervenir de nouveau pendant des vacances prochaines.

Le Département accorde une subvention de 8 355 euros (25 % du montant hors taxes) pour la réhabilitation de la classe maternelle et la réfection de la toiture.

Le mobilier et les jouets (cuisine en bois...) livrés par la CDA ont été montés et de nouveaux portemanteaux ont été installés.

Les abords de l'école ont été améliorés : peinture des barrières, du portail, remplacement du grillage, déplacement du passage piéton.

La semaine avant la rentrée, les abords des écoles et les cours ont été nettoyés, tondu, désherbés.

La commission remercie chaleureusement les services techniques de la mairie qui ont vraiment fait le maximum pour que la rentrée de classes ait lieu dans les meilleures conditions possibles.

M. FOURRÉ indique qu'il a fait le tour des écoles avec Annie GRELET et Sébastien PARDIES.

Les enseignants de l'École Pasteur et de Ronsard se sont montrés satisfaits.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU trouve regrettable que les fournitures scolaires ne soient plus gratuites et les parents aient dû en payer une partie.

Mme MONTALESCOT indique que les parents avaient à charge une boîte de crayons de couleurs et des feutres. Elle ajoute que cela permet aussi de responsabiliser tout le monde.

M. PANNAUD s'est fortement étonné de l'article écrit par Mme QUERE-JELINEAU, en juillet, dans le bulletin municipal.

Il est un fait qu'il existe des listes de fournitures dans certaines écoles alors que d'autres n'en ont pas. Il rappelle que Madame la Ministre de l'Education Nationale a établi une liste maximum de fournitures, parue au Bulletin Officiel de Juin. Cette liste a été valorisée par le Service Education, à

travers le marché public de fournitures, à 33 €. Ce qui prouve encore que la dotation de la CDA, même si elle a diminué, reste suffisante.

Aujourd'hui la CDA ne propose plus 56 € environ par enfant (dotations par enfant et par classe cumulées) mais 42.50 € ; cela correspond à ce qui a été consommé en 2014 et cela reste supérieur à ce qui est préconisé par l'Éducation Nationale.

Si un enseignant veut modifier sa liste de fournitures, cette décision doit être validée par le Conseil d'École.

La baisse de dotation est indéniable mais les 11 € de différence sont investis dans le numérique.

M. PANNAUD est déçu que l'on dise que la CDA se désintéresse de l'éducation. Avec le budget proposé, on doit satisfaire aux besoins de la scolarité de l'enfant.

Il souligne que la CDA de Saintes est une des mieux placée quant aux tarifications (ticket-repas, périscolaire, TAP, ...).

Mme QUÉRÉ-JELINEAU trouve dommageable que ces 11 € soient réinvestis dans le numérique ce qui n'est pas équitable en raison des réseaux qui desservent plus ou moins bien chaque commune. Il n'y a plus d'équité au niveau des fournitures.

M. PANNAUD rappelle qu'il a reçu tous les directeurs d'école en mai dernier. Il indique qu'il a sous-estimé l'impact politique de cette baisse de dotation.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU fait remarquer qu'il y a des commissions de travail à la CDA et il n'y a pas eu de débat.

Flavescence dorée : M. GRAVELLE indique qu'une réunion a eu lieu le 25 août dernier à laquelle très peu de personnes ont participé. Il faudrait que les intéressés prennent conscience de la gravité de cette maladie sur le vignoble. Seulement 45% des viticulteurs effectuent correctement la prospection de leur vignoble.

M. DUVAL fait remarquer que lors de la présentation du plan d'entretien communal, M. CHAMBON de la FREDON a souligné que Chaniers pourrait postuler pour 3 papillons de la charte Terre Saine.

M. PANNAUD indique qu'au vu de l'audit réalisé, Chaniers répond déjà à un certain nombre de critères. L'objectif est d'obtenir le 1^{er} papillon en 2016.

M. DUVAL note que les surfaces de voirie étaient globalement estimées en bon état, or il constate que bon nombre de trottoirs dans les cités sont dégradés. Le rapport fait aussi état d'un plan de communication à la population.

M. PANNAUD répond que la notation différencie l'état de la chaussée par un indicateur évoluant entre 1 et 2. Si notre projet est validé par la Région, nous entamerons les étapes prévues : communication, achat de matériels, modification des usages, etc...

M. GIRARD indique que chacun devra faire l'effort de nettoyer son trottoir.

M. DUVAL propose que les commissions Voirie et Environnement travaillent ensemble.

M. PANNAUD indique qu'elles le feront en temps et en heure.

M. MOINET demande pourquoi le logement situé Rue Saint Antoine n'est pas loué depuis 6 mois.

M. PANNAUD indique qu'il y a des travaux importants à réaliser afin de résoudre les problèmes d'humidité et que la Commune n'avait pas le budget nécessaire.

Les travaux en régie vont être lancés prochainement.

M. MOINET propose qu'un accord soit passé avec un locataire qui ferait les travaux moyennant un loyer plus bas.

M. PANNAUD indique que cette expérience a déjà été tentée et qu'elle ne s'est pas révélée concluante.

M. MOINET aborde le projet de vente de l'immeuble de la boulangerie et déplore la longueur des délais pour obtenir les diagnostics.

Il indique qu'en matière d'immobilier la Commune possède des terrains qui pourraient être vendus.

M. PANNAUD rappelle les obligations lourdes incombant à la Commune pour ce qui est de la construction de logements sociaux. Plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés auxquels ces terrains ont été proposés.

M. MOINET indique qu'au-dessus de la Touche, trois terrains pourraient être viabilisés.

M. PANNAUD rappelle que le terrain dont il est question doit aussi permettre la création d'une voie ouverte vers la zone des 7 Journaux.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU souhaite faire une remarque sur l'effort fait sur l'embellissement du bourg, de son fleurissement et de la mise en place de la signalétique. Un effort identique pourrait être réalisé au Maine-Allain.

Elle rappelle le côté dangereux et accidentogène du carrefour du Maine-Allain.

Il semble que le Ministère des Transports ne reconnaisse pas ce carrefour comme dangereux et elle propose que soit engagée une action commune avec les usagers et les élus.

M. PANNAUD rappelle qu'il a reçu les services de l'Etat début juillet lors de la présentation du rapport de la CEREMA dans lequel ont été identifiées les difficultés : proximité de l'école, commerces, habitations, forte circulation sur la RN, largeur du carrefour, ...

M. PANNAUD leur a rappelé la date de construction de l'école et que des commerces existent depuis très longtemps

Le CEREMA est mandaté pour définir un cahier des charges ayant pour but de réaliser les travaux permettant de sécuriser le carrefour.

La question est de savoir comment sera pris en charge le montant de cette étude et des travaux : Etat, Département, Commune.

M. MOINET signale l'ouverture d'un nouveau commerce Zone des Nattiers : il s'agit d'une entreprise de location de matériel pour l'évènementiel.

M. DUVAL constate que les toilettes publiques ont été refaites devant la Gare et demande si elles seront ouvertes au public.

M. PANNAUD indique que ce bâtiment sera rétrocédé par le promoteur à la Commune.

La séance est levée à 23 h 15

Le secrétaire de séance,

Daniel CANUS